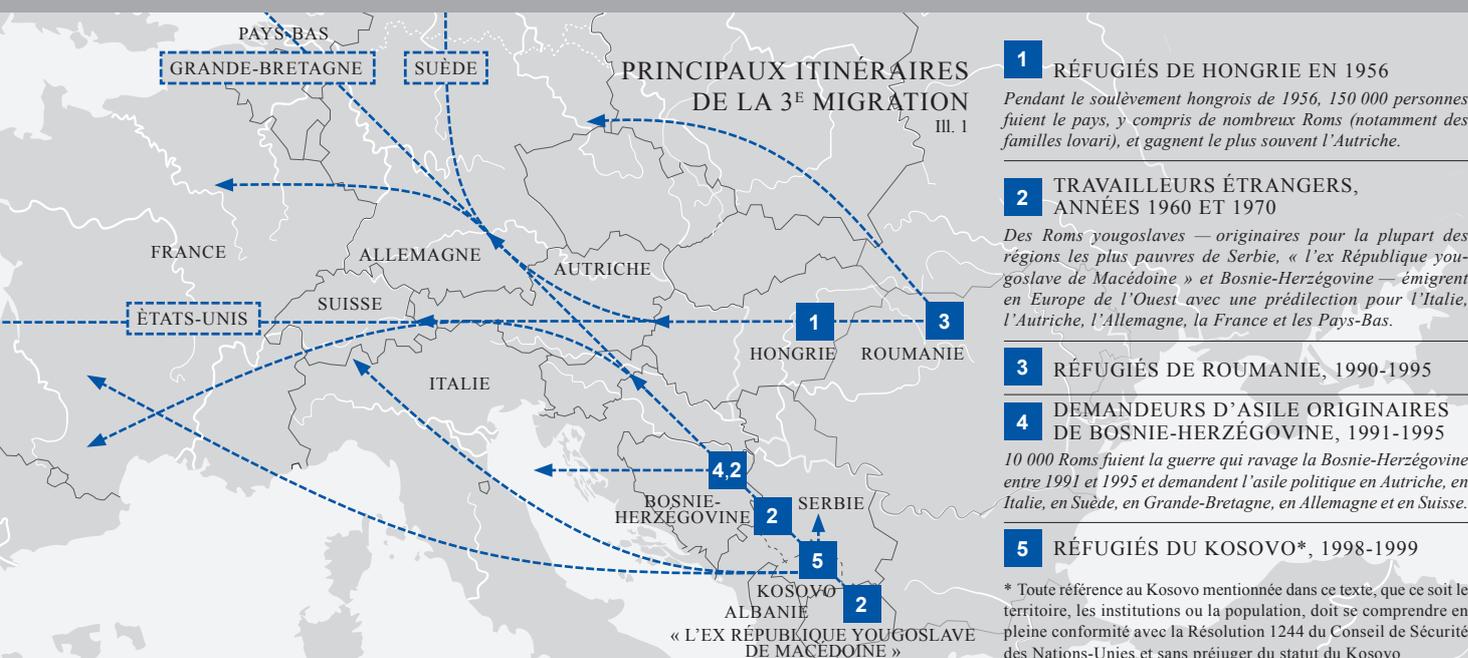


Troisième migration

Mirjam Karoly

Migration dans le cadre du recrutement de « travailleurs étrangers » | Partir à l'Ouest — la chute du rideau de fer | Tentative d'obtention de l'asile politique — la migration depuis le milieu des années 1990 | Migrants fuyant la guerre en ex-Yougoslavie | Être un migrant en pays étranger

➤ *Après la première apparition des Roms en Europe et la vague d'émigration consécutive à l'abolition de l'esclavage en Roumanie (« deuxième migration », vers 1850), le dernier mouvement migratoire des Roms de l'Est vers l'Ouest du continent remonte à la seconde moitié du XX^e siècle. Cette « troisième migration » doit être évaluée sous l'angle de facteurs externes : les guerres, les changements politiques et les crises économiques résultantes poussent beaucoup de gens à quitter leur pays d'origine ; dans le cas des Roms, il faut en outre ajouter un racisme et une discrimination aigus dans tous les domaines de la vie quotidienne.*



1 RÉFUGIÉS DE HONGRIE EN 1956

Pendant le soulèvement hongrois de 1956, 150 000 personnes fuient le pays, y compris de nombreux Roms (notamment des familles lovari), et gagnent le plus souvent l'Autriche.

2 TRAVAILLEURS ÉTRANGERS, ANNÉES 1960 ET 1970

Des Roms yougoslaves — originaires pour la plupart des régions les plus pauvres de Serbie, « l'ex République yougoslave de Macédoine » et Bosnie-Herzégovine — émigrent en Europe de l'Ouest avec une prédilection pour l'Italie, l'Autriche, l'Allemagne, la France et les Pays-Bas.

3 RÉFUGIÉS DE ROUMANIE, 1990-1995

4 DEMANDEURS D'ASILE ORIGINAIRES DE BOSNIE-HERZÉGOVINE, 1991-1995

10 000 Roms fuient la guerre qui ravage la Bosnie-Herzégovine entre 1991 et 1995 et demandent l'asile politique en Autriche, en Italie, en Suède, en Grande-Bretagne, en Allemagne et en Suisse.

5 RÉFUGIÉS DU KOSOVO*, 1998-1999

** Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sans préjuger du statut du Kosovo*

INTRODUCTION

Jusqu'à présent, l'image du « Tsigane » est influencée par l'idée romantique et transfigurée d'un mode de vie « libre » et « vagabond ». Les Roms sont souvent perçus comme une population très « mobile » et « légèrement migratrice ». Mais, en fait, la majorité écrasante des Roms d'aujourd'hui sont sédentaires. De sorte que les mouvements migratoires des Roms pendant la seconde moitié du XX^e siècle peuvent pour la plupart s'expliquer par des facteurs externes, comme la guerre, l'instabilité politique et économique, le racisme, la discrimination ou la violation systématique des droits de l'homme.

Les Roms migrants, de ce point de vue, sont — comme tous les autres migrants (ou réfugiés) — des gens qui ont quitté leur pays d'origine afin d'améliorer leur niveau de vie à moyen ou à long terme ou bien qui ont besoin d'une protection ou d'un asile immédiats. [III. 2, 3]

Dans toute l'Europe, les déclarations relatives au nombre de Roms sont basées sur des estimations, dans la mesure où les intéressés ne font pas état de leur appartenance à ce groupe lors des recensements. De plus, les pays cibles n'enregistrent que la nationalité et non l'affiliation ethnique des migrants ; il s'ensuit que le nombre des Roms migrants et réfugiés en Europe de l'Ouest correspond seulement à une

estimation. Certains pensent qu'entre 200 000 et 280 000 Roms ont migré de l'Est vers l'Ouest pour s'installer généralement dans les pays voisins de l'ancien Bloc de l'Est : Allemagne, Autriche, Italie, etc. Comparée aux chiffres globaux des courants migratoires Est-Ouest, la part des Roms est très modeste.

Dans certains pays d'Europe de l'Ouest, les Roms ayant immigré au cours des dernières décennies représentent une part considérable de la population rom totale. Par exemple, selon les estimations, environ 80 % de Roms suédois sont originaires de l'ex-Yougoslavie, de Finlande, de Pologne, de République tchèque, de Slovaquie et de Hongrie.

* recensement de 2001

NOMBRE DE ROMS, PAR PAYS.

Ill. 2 (d'après Roma Rights 1/2004, pages 9 et suivantes)

Country	Total Population	Official Number	Estimate	Country	Total Population	Official Number	Estimate
Albania	3,549,841	1,261	90,000–100,000	Luxembourg	442,972	N/A	100–150
Austria	8,150,835	95	20,000–25,000	Macedonia	2,046,209	43,900	220,000–260,000
Belarus	10,350,194	11,283	10,000–15,000	Moldavia	4,431,570	11,600	20,000–25,000
Belgium	10,258,762	N/A	10,000–15,000	Netherlands	16,171,520	20,000	35,000–40,000
Bosnia-Herzegovina	3,922,205	9,092	40,000–50,000	Norway	4,525,000	356	500–1,000
Bulgaria	7,928,901	370,908*	700,000–800,000	Poland	38,633,912	25,000–30,000	50,000–60,000
Croatia	4,334,142	6,695**	30,000–40,000	Portugal	10,084,245	44,600	45,000–50,000
Cyprus	762,887	N/A	500–1,000	Romania	21,698,181	535,250	1,800,000–2,500,000
Czech Republic	10,264,212	11,716*	250,000–300,000	Russia	145,470,197	152,939	400,000
Denmark	5,352,815	N/A	1,500–2,000	Serbia and Montenegro	10,677,290	143,519**	400,000–450,000
Estonia	1,423,316	N/A	1000–1,500	Slovakia	5,379,455	89,920	480,000–520,000
Finland	5,194,901	10,000	7,000–10,000	Slovenia	1,930,132	2,293	8,000–10,000
France	59,551,227	N/A	280,000–340,000	Spain	40,037,995	325,000–450,000	700,000–800,000
Germany	83,029,536	50,000–70,000	10,000–130,000	Sweden	8,875,053	20,000	15,000–20,000
Greece	10,623,835	150,000–300,000	160,000–200,000	Switzerland	7,283,274	N/A	30,000–35,000
Hungary	10,174,853	190,046	550,000–600,000	Turkey	66,493,970	N/A	300,000–500,000
Ireland	3,840,838	10,891	22,000–28,000	Ukraine	48,760,474	47,914	50,000–60,000
Italy	57,679,825	130,000	90,000–110,000	United Kingdom	59,778,002	90,000	90,000–120,000
Latvia	2,385,231	7,955	2,000–3,500				
Lithuania	3,610,535	N/A	3,000–4,000	Total	795,101,136	2,281,577–2,581,577	6,105,600–8,625,150

Sources : Parmi les organismes et publications nationaux que nous avons consultés, il convient de citer : CIA, « World Factbook » (Washington, D.C.) ; Union européenne « Rapports périodiques des pays candidats à l'adhésion » ; des rapports gouvernementaux adressés au Comité de l'ONU

pour l'élimination de la discrimination raciale ; des rapports gouvernementaux remis au Comité du Conseil de l'Europe sur la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ; « N/D » indique qu'aucune donnée officielle n'est disponible. Certains pays ont communiqué des estimations (c'est le

cas par exemple de la Finlande, de l'Allemagne, de la Grèce, de l'Italie, de la Moldavie, des Pays-Bas, de la Pologne, de l'Espagne, de la Suède et du Royaume-Uni). La source de la colonne « Estimation » repose sur des chiffres avancés par des ONG, tels qu'ils sont cités dans Liégeois et Gheorghie (1995).

MIGRATION DANS LE CADRE DU RECRUTEMENT DE « TRAVAILLEURS ÉTRANGERS »

Au début des années 1960, certains pays d'Europe de l'Ouest commencent à couvrir leurs besoins de main-d'œuvre — essentiellement manuelle — en recrutant des travailleurs étrangers. C'est ainsi, par exemple, que l'Autriche ouvre un bureau officiel de recrutement à Istanbul en 1964. Par conséquent, près de 100 000 personnes désireuses de travailler, le plus souvent comme ouvriers non qualifiés, sont admises en Europe de l'Ouest. [Ill. 4]

Ces « travailleurs étrangers » — généralement appelés *Gastarbeiter* (travailleurs immigrants, littéralement « travailleurs invités ») — arrivent en Allemagne à partir de 1968 ; la plupart ont été recrutés

en Espagne, en Grèce, en Turquie et en Yougoslavie. Nombre d'entre eux sont des Roms venus, en majorité, de l'ex-Yougoslavie laquelle, à la différence des autres pays du bloc communiste, mène une politique libérale en matière de conditions de sortie du territoire. À compter de 1965, les autorités yougoslaves permettent officiellement et contrôlent les migrations de travailleurs ; quelques années plus tard, il devient même possible de voyager en Europe de l'Ouest avec un simple visa de touriste. Les Roms yougoslaves — originaires pour la plupart des régions les plus pauvres de Serbie, de « l'ex République yougoslave de Macédoine » et de Bosnie-Herzégovine — émigrent en Europe de l'Ouest, les pays de destination les plus prisés étant l'Italie, l'Autriche, l'Allemagne, la France et les Pays-Bas. Beaucoup d'entre eux sont employés dans l'industrie ou le bâtiment, tan-

dis que d'autres travaillent comme saisonniers. La vaste majorité avait déjà en poche un contrat de travail permanent en arrivant et d'autres tentent leur chance sur place. Il est fréquent de rentrer pour une courte période au pays et de nombreux Roms utilisent l'argent ainsi gagné pour bâtir des maisons dans leur endroit d'origine. Même si, initialement, cette migration est supposée être d'une durée limitée, le lien avec le pays hôte se renforce au fil du temps, jusqu'à ce que le centre de gravité de l'existence des intéressés bascule du pays d'origine au pays d'accueil. [Ill. 5]

PARTIR À L'OUEST — LA CHUTE DU RIDEAU DE FER

L'euphorie initiale suscitée par la chute du rideau de fer en 1989 s'estompe rapide-

LE CASSE-TÊTE DES STATISTIQUES RELATIVES AUX ROMS

On admet généralement l'absence de statistiques démographiques et sociales fiables sur les Roms. [...] Cette situation peut être imputée aussi bien aux Roms qu'aux autorités publiques, lesquels s'opposent à la collecte de statistiques de ce type. Les Roms ont peu de raisons de faire confiance aux Gadže (non-Roms) écumant leurs ghettos équipés de carnets et de questionnaires. Les autorités et les médias sont ambivalents dans le meilleur des cas [...] à l'heure actuelle, les statistiques relatives aux Roms soulèvent une série de problèmes juridiques et politiques tels que les lois de protection des données, le droit constitutionnel de choisir librement son identité ethnique et la nécessité de recueillir des données non regroupées (par le biais d'un code ethnique) en vertu des politiques de lutte contre la discrimination. Il convient de noter que les Roms, dans certains pays, hésitent à révéler leur identité. Parmi les pays comptant une population rom importante, la Bulgarie est l'exemple d'un État où l'écart entre les données résultant des recensements et les estimations est relativement petit : les estimations avancent en effet un chiffre représentant seulement le double du total résultant du recensement. [...] En revanche, les Roms tchèques constituent une véritable énigme statistique. Alors que le gouvernement et des sources indépendantes s'accordent à estimer que les intéressés seraient au nombre de 250 000 environ, le recensement le plus récent (2001) indique 11 716 [...].

III. 3 (d'après Roma Rights 1/2004, pages 8 et suivantes)

Dragan avait appris chez son père la chaudronnerie traditionnelle. Il n'avait jamais envisagé de rester à Vienne :

« En 1970, à la naissance du premier enfant, Dragan et Mirza sont partis en Autriche pour gagner plus d'argent après avoir confié leur fille aux grands-parents résidant en Serbie. Le second enfant, né en 1971, manquait aussi d'espace dans le petit logis d'artisan à Vienne. Le couple



III. 4

Arrivée de travailleurs migrants à Vienne, avril 1964.

(d'après Gürses *et al.* 2004, p. 92)

avait eu l'intention de rester en Autriche pour une courte période, mais l'occasion d'accroître leurs revenus était si tentante que Dragan et Mirza résident [...] jusqu'à ce jour en Autriche [...]. Dans l'intervalle, ils ont fait construire une maison en Serbie (mais ils ont cessé de l'utiliser). Le père de Dragan est décédé et sa mère est venue s'installer à Vienne avec les deux enfants. Ces derniers sont mariés et ont eux-mêmes des enfants. »

III. 5 (traduit de Heinschink/Hemetek 1994, pp. 181 et suivantes)

ment. La situation évoluant dans une direction non voulue au départ par l'Est et l'Ouest, les pays d'Europe de l'Ouest désapprouvent de plus en plus l'afflux de ce que beaucoup appellent désormais « des réfugiés économiques ». Politiquement, cette attitude revêt la forme dans nombre d'États, d'un durcissement progressif des lois relatives à l'immigration et à l'asile.

Beaucoup de personnes originaires de l'ancien bloc communiste fondent de grands espoirs dans l'avenir stable et sûr que l'Ouest est censé leur assurer. Les bouleversements politiques survenus dans leurs pays ont provoqué des changements économiques qui se sont soldés par la mise au chômage des salariés des grandes entreprises d'État devenues peu rentables. Les Roms sont parmi les principales victimes de cette phase de transition. Ils travaillaient souvent comme ouvriers non qualifiés,

de sorte qu'une fois au chômage ils perdent tout espoir de retrouver un emploi. Jusqu'à présent, ils sont affectés par un taux de chômage extrêmement élevé (pouvant atteindre 80 à 90 %) dans certaines régions d'Europe centrale et de l'Est.

Le changement politique survenu dans le bloc communiste accroît aussi le ressentiment et le nombre d'attaques racistes contre les Roms. La colère provoquée par les difficultés économiques est exploitée par certains médias et hommes politiques pour lesquels les « Tsiganes » constituent une proie facile. Par exemple, le journal tchèque *Express* prévient — dans un article paru le 2 juillet 1990 — que le taux de fertilité « tzigane » risque de causer une « catastrophe », au point que « en moins d'un siècle, le pays a de bonnes chances d'être rebaptisé 'Romska republika' ». [III. 8]

Alors que, dans l'ex-Tchécoslovaquie, les actes de violence contre les Roms étaient surtout le fait de *skinheads*, en Roumanie les Roms sont victimes d'agissements s'apparentant à des pogroms. Le 12 juin 1990, des Roms sont la proie de mineurs déchaînés appelés dans la capitale par le président Iliescu afin de mettre fin à la manifestation organisée contre la vieille garde politique. Une partie de la foule envahit les quartiers roms, frappe les habitants et détruit leurs biens. Des incidents analogues se reproduisent ensuite dans plusieurs villes de Roumanie : des Hongrois et des Roumains de souche s'en prennent à leurs voisins roms avec une violence non dissimulée. Pendant la seule période 1990-1995, 30 actes de violence de ce type — dont certains se sont soldés par une mort d'homme — sont recensés. [IIIs. 6, 7]



Ill. 6 (d'après Haller 1998, p. 38)

Une maison rom à Plăieșii de Sus peu de temps après l'éruption des violences de juin 1991.

« À Plăieșii de Sus (comté de Harghita), un bourg de 3 200 habitants dont 200 Roms, les villageois ont brûlé 28 maisons et tué un Rom de sexe mâle le 9 juin 1991. La séquence des événements commence le 6 juin 1991 lorsque quatre Roms rossent Ignác Daró, un gardien de nuit qui s'est immiscé dans leurs affaires en leur reprochant de frapper un cheval. Peu de temps après cet incident, la foule s'en prend à deux vieux Roms innocents en guise de revanche. L'un d'entre eux, M. Ádám Kalányos, succombera plus tard à ses blessures. Pendant ce temps, la police arrête les quatre Roms. Deux jours plus tard, un panneau d'avertissement fait son apparition à la périphérie du quartier où se situent les maisons roms. Il prévient les habitants que, le 9 juin (dimanche soir), leurs maisons seront incendiées. Les Roms informent à

la fois la police et la municipalité, mais en vain : personne n'intervient. Le dimanche après-midi, ils fuient se réfugier dans l'écurie de la ferme coopérative locale. Un groupe organisé de villageois coupe alors les fils électriques alimentant le quartier rom (afin d'éviter un court-circuit qui priverait tout le village d'électricité), abat le poteau supportant le fil téléphonique reliant le village à l'agglomération voisine de Miercurea Ciuc, puis met le feu à chacune des 28 maisons roms. D'autres pogroms suivent le 13 août 1991 à Vălenii Lăpușului (comté de Maramureș) où les villageois incendient 18 maisons et, le 17 mars 1993, à Cărpiniș (comté de Timiș) où 5 maisons sont détruites. À ce moment-là, toutefois, l'intérêt des moyens de communication de masse pour la question s'est déjà émoussé. »

Ill. 7 (extrait de Haller 1998, p. 37)

« POPULATION SOCIALEMENT INADÉQUATE »

Le discours prononcé par le Premier ministre slovaque, Vladimír Mečiar, le 4 septembre 1993 à Spiš a soulevé l'indignation des médias internationaux en raison du passage suivant : « [il] était nécessaire de freiner 'la reproduction rapide de la population inadaptée et mentalement arriérée' en diminuant les allocations familiales ». Selon la dernière traduction officielle dudit discours, le Premier ministre aurait ajouté : « Ils [les « Tsiganes »] devraient être perçus comme un groupe problématique dont la taille grandit [...] ce qui signifie que, si nous ne nous occupons pas d'eux maintenant, ce sont eux qui s'occuperont de nous plus tard [...] un autre problème que nous devons prendre en considération tient à la reproduction rapide d'une population socialement inadéquate. »

Ill. 8 (extrait de Crowe 1995, p. 66)

Un intellectuel rom a exprimé en ces termes les motivations des candidats à la migration :

« La conscience des risques associés à la condition de Tsigane dans la Roumanie de 1990 a incité toutes les personnes qui le pouvaient à chercher refuge à l'étranger ; il est possible que la vie n'y soit pas meilleure, mais on peu au moins y nourrir l'espoir que le maintien de sa dignité ne dépend que de soi. »

Ill. 9 (d'après Crowe 1995, p. 147)

La combinaison de violence, de discrimination et de racisme, la mauvaise situation économique et sociale, la simple pauvreté et la méfiance des institutions publiques amènent nombre de Roms résidant en Europe de l'Est à craindre pour leur vie et à opter, par conséquent, pour l'émigration. [Ill. 9]

Les Roms fuyant la Roumanie constituent une part considérable de la migration Est-Ouest ces dernières années (depuis 1990). Selon certaines estimations, l'Allemagne à elle seule aurait accueilli jusqu'à 70 000 réfugiés roms jusqu'en 1992. Ce pays — comme beaucoup d'autres pays cibles — apparaît attrayant

aux personnes désireuses d'émigrer parce qu'elles y comptent déjà des relations (membres de la famille ou amis). De plus, une émigration générale de la Roumanie vers l'Allemagne s'est déjà amorcée dans le cadre de politiques spécifiques de retour des colons allemands de Transylvanie et du Banat (pendant la seule année 1990, quelque 80 000 Saxons et Souabes ont quitté la Roumanie). La France est, elle aussi, une destination populaire. Comme l'Allemagne, elle comptait déjà dans les années 1980 un faible nombre d'immigrants qui avaient demandé l'asile mais dont le statut était resté incertain. Les preuves documentaires de l'arrivée

— au début des années 1990 — de plusieurs centaines de Roms dans des villes françaises comme Roubaix, Toulouse ou Nanterre existent, mais nombre des intéressés ont été expulsés depuis.

Le nombre grandissant de Roms roumains en Europe de l'Ouest, ainsi que la migration générale Est-Ouest, a eu un fort impact sur le renforcement des contrôles aux frontières. Ce processus revêt surtout la forme de l'introduction de régimes fondés sur des visas et de réglementations de plus en plus strictes en matière d'immigration et d'asile. Certains pays signent des traités bilatéraux dans lesquels ils s'engagent à reprendre leurs émigrés



III. 10

Couverture du numéro de l'hebdomadaire allemand Der Spiegel daté du 3 septembre 1990. Le titre se lit comme suit : « Asyl in Deutschland? Die Zigeuner » (« Asile en Allemagne ? Les Tsiganes »).

(Der Spiegel, 36/1990)

Le magazine Der Spiegel décrit les agressions de la population majoritaire allemande liées à la « vague d'immigration tsigane » :

« [...] déjà la panique s'empare de certaines villes comme Saarland Lebach. Afin de protéger la population contre 1 400 Tsiganes qui vivent dans cette ville de demandeurs d'asiles comptant seulement 22 000 habitants, le maire fait barricader la mairie et la piscine municipale. À Bottrop, la population locale essaie d'empêcher l'érection d'un

SOULÈVEMENT EN HONGRIE ET PRINTEMPS DE PRAGUE

III. 12

Durant le soulèvement en Hongrie en 1956, 150 000 personnes fuient la Hongrie. Parmi elles figurent de nombreux Roms, notamment des familles lovari, dont la plupart seront reçus en Autriche. De même, l'arrivée des chars soviétiques dans l'ex-Tchécoslovaquie en 1968 (Printemps de Prague) provoque une vague d'émigration dans le cadre de laquelle plusieurs centaines de Roms émigreront, notamment via l'Autriche et la Suède.

SOUDAINS ÉTRANGERS OU APATRIDES

Après la division de la Tchécoslovaquie en 1992, la République tchèque promulgue une nouvelle loi sur la citoyenneté, laquelle transforme la vaste majorité de la population rom vivant en Tchéquie en étrangers ou en apatrides en l'espace d'une nuit. Selon la nouvelle loi, toute personne qui n'avait pas la nationalité tchèque avant 1945 doit la demander. En Slovaquie, par contre, tous les anciens citoyens tchécoslovaques peuvent opter pour la nationalité slovaque. Près de 95 % de la population rom tchèque vient à l'origine de Slovaquie, de sorte que nombre d'entre eux — y compris des enfants nés en Tchéquie — n'ont pas pu remplir les critères d'obtention de la nationalité tchèque et se sont retrouvés avec le statut d'étranger ou d'apatride dans leur propre pays.

III. 13

campement tsigane en organisant un sit-in. à Herford, des citoyens défaits annoncent leur intention de former une « milice » contre les Tsiganes. Et à Essen, le lieu où jusqu'à présent la colère pervertie des citoyens s'est exprimée avec le plus de violence, les voisins d'un foyer pour demandeurs d'asile auraient même recruté des gangs de voyous. Ils comptaient remettre 5 000 marks à des skinheads d'extrême droite pour qu'ils agressent ces voisins indésirables [...] »

III. 11 (Der Spiegel 36/1990, p. 35)

rants : une politique visant plus ou moins ouvertement les « réfugiés de la pauvreté » et s'étant soldée par l'expulsion de nombreux Roms. En novembre 1992, le traité bilatéral d'expulsion conclu entre l'Allemagne et la Roumanie est entré en vigueur ; il prévoit l'expulsion des Roms dont la demande d'asile aurait été rejetée. Cet exemple est suivi par la France en 1994.

En Autriche, des visas pour les touristes roumains sont introduits dès 1990. De même, les pays de transit — comme la Pologne, l'ex-Tchécoslovaquie et la Hongrie — renforcent les contrôles d'entrée sur leur territoire. En outre, ils signent des traités de renvoi

avec des pays cibles ; c'est le cas notamment du traité conclu entre la République tchèque et l'Allemagne en 1994. Nombre d'immigrants sont « renvoyés » dans leur pays d'origine ou par-dessus les frontières du pays de transit.

En Europe de l'Ouest, l'immigration des Roms d'Europe de l'Est attire beaucoup l'attention des médias et des hommes politiques. Le mythe du « Tsigane » itinérant qui erre sans État paraît de nature à « intensifier le débat sur la migration ». Certains organes de presse allemands évoquent l'« inondation » du pays par des « Tsiganes » d'Europe de l'Est, lesquels sont généralement re-

jetés en leur qualité de « réfugiés économiques » et de « demandeurs d'asile fuyant la pauvreté ». [Ills. 10, 11]

Début 1990, des jeunes d'extrême droite attaquent des demandeurs d'asile dans plusieurs villes allemandes. À Rostock, Hagen, Lebach, Bottrop, Herford, Essen et Leipzig, notamment, des actes de violence (voire des pillages) sont perpétrés. Des Roms figurent aussi parmi les victimes.

Les Roms roumains ne sont pas les seuls à fuir vers l'Europe de l'Ouest. Dans toute l'Europe centrale et de l'Est, un mouvement migratoire de Roms s'amorce dès l'ouverture des frontières



III. 14

Dans la ville tchèque d'Usti Nad Labem, le maire avait fait ériger — en octobre 1999 — un mur de 65 m de long et de 1,8 m de haut pour séparer les maisons des Roms de celles des non-Roms ; la photographie représente le démantèlement du mur le même mois, à la suite d'une vague de protestations dans le monde. (Romano Centro 27/1999)

INFANT AND CHILD MORTALITY RATES IN ROMANIA

(infant and child mortality rates death by 1000 live births)

ETHNIC GROUP	INFANT MORTALITY (0 to 1 year)	CHILD MORTALITY (1 to 4 year)	TOTAL INFANT AND CHILD MORTALITY (0 to 4 year)
Romanian	27.1	1.1	28.2
Hungarian	19.8	0	19.8
Roma	72.8	7.2	80.0

III. 15

POVERTY AND ETHNICITY

(the case of Bulgaria and Romania, 1997)

ETHNIC GROUP	SHARE of the respective ethnic group in total population (percent)	POVERTY RATE (percent of the respective ethnic group below poverty line)	POVERTY DEPTH (average shortfall below poverty line)
Bulgarians	83.6	31.7	8.5
Bulgarian Turks	8.5	40	12.8
Roma	6.5	84.3	46.6
Other	1.4	46.9	15
Bulgarian total	100	36	11.4
Romanians	89.8	29.7	7.3
Hungarians	6.8	28.4	6.7
Roma	2.3	78.8	33.2
Other	1.1	32.6	8.0
Romania total	100	30.8	7.9

III. 16

après la chute du rideau de fer. Des Roms de Bulgarie, de République tchèque, de Slovaquie, de Hongrie ou de Pologne placent leurs espoirs sur un nouveau départ vers l'Ouest. Pour beaucoup d'entre eux, cependant, le voyage se termine dans un camp d'accueil, lequel parfois n'est même pas situé dans le pays cible (mais dans un pays de transit comme la Pologne, la Hongrie ou l'ex-Tchécoslovaquie). [III. 13]

TENTATIVE D'OBTENTION DE L'ASILE POLITIQUE — LA MIGRATION DEPUIS LE MILIEU DES ANNÉES 1990

En raison de l'intensification des contrôles aux frontières, du durcissement progressif des règlements relatifs à l'immigration et du resserrement du filet formé par les traités d'expulsion conclus entre les pays cibles et les pays d'origine, la première forte vague d'immigration d'Europe de l'Est prend fin. Au milieu des années 1990 encore, l'apparition de groupes plus petits de Roms originaires de Bulgarie, de République tchèque, de Pologne, de Rou-

manie ou de Slovaquie attire fortement l'attention des médias et du monde politique dans des pays comme la Belgique, la Finlande, la France, le Canada, la Norvège, la Suisse et la Grande-Bretagne.

Cette attention est en fait provoquée par des groupes relativement réduits, c'est-à-dire par quelques centaines d'individus au plus par an. L'agitation suscitée par ces immigrants peut s'expliquer par des préjugés profondément ancrés contre les « Tsiganes » et par la présence évidente de ces réfugiés qui — contrairement à d'autres Roms — ne voyagent pas seuls mais en compagnie au moins de leur famille.

Les raisons de cette fuite tiennent, dans de nombreux cas, à des actes de violence commis par des skinheads, à un sentiment d'insécurité face aux attaques de l'extrême droite, à la discrimination, au harcèlement des autorités locales et la police, à la pauvreté, au chômage et au manque de possibilités réelles d'éducation. [IIIs. 14-16]

Rares sont les Roms qui se voient accorder l'asile en vertu de la Convention de Genève, dans la mesure où la grave violation des droits de l'homme, la discrimi-

mination et le racisme ne sont pas considérés comme une persécution politique ouverte. Au contraire : les pays d'origine sont considérés comme des « pays tiers sûrs ». En outre, d'aucuns prétendent que, même dans le cas d'une discrimination massive, le demandeur ne saurait se prétendre victime d'une persécution par l'État. [III. 19]

La plupart des pays cibles réagissent à cette immigration en introduisant un système de visas. En 2001, la Grande-Bretagne dépêche des officiers d'immigration à l'aéroport de Prague où ils resteront stationnés pour y empêcher les réfugiés potentiels d'émigrer. Par contre, le fait que la France ait accordé l'asile politique à des réfugiés roms hongrois en 2001 a provoqué le ressentiment de Budapest, dans la mesure où il fait apparaître sous un jour défavorable la politique hongroise des minorités.

MIGRANTS FUYANT LA GUERRE EN EX-YOUGOSLAVIE

Selon les estimations, jusqu'au milieu des années 1990, près d'un demi-mil-

III. 15, III. 16

Enfants nés en Roumanie entre juillet 1994 et juin 1999. Pauvreté et ethnicité, le cas de la Bulgarie et de la Roumanie, 1997.

(d'après le Programme des Nations Unies pour le développement (1999)
« Reproductive Health Survey: Romania », version préliminaire)

ENREGISTRÉS COMME « AUTRES »

Pendant le recensement effectué en 1991 en Bosnie-Herzégovine, seuls les quatre grands groupes nationaux — Bosniaques, Serbes, Croates et Yougoslaves — sont enregistrés spécifiquement. Les Roms relèvent d'une sous-rubrique intitulée « Ostali » [Autres] et leur nombre est évalué à 8 900. On estime, toutefois, que la Bosnie-Herzégovine comptait entre 40 000 et 60 000 Roms avant la guerre. Incidemment, le chiffre obtenu pendant ce recensement a également été retenu par des organisations internationales, ce qui explique que le sort et les possibilités de retour des Roms n'ont quasiment pas été pris en considération.

III. 17

(voir Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, 2004, Rapport sur la Bosnie-Herzégovine, pp. 26 et suivantes)

« LE PIRE EST L'ÉPARILLEMENT »

« Je prenais parfois les enfants avec moi dans une corbeille lorsque j'allais aux champs pour creuser et travailler. Et maintenant, nous avons tout perdu. Nous devons demander et supplier. Et il nous faut en plus aujourd'hui nous rendre dans un troisième pays pour sauver notre vie et nos enfants. Fallait-il vraiment que cela nous arrive ? Il est tellement difficile pour moi d'admettre que mes enfants sont partis en Amérique. Le pire est de ne plus pouvoir être ensemble. Mes enfants, mes brus, mes petits-enfants sont partis. Partout où je vais, je pleure sans discontinuer. Quand reviendront-ils ? Peut-être jamais. Peut-être que je ne reverrai plus jamais mes enfants. Quand je déposerai une demande d'immigration et qu'ils me diront que je ne peux pas partir, je leur dirai : 'Tuez-moi plutôt que de me dire que ne peux pas partir'... »

III. 18

M^{me} Mehic, 55 ans, originaire de Bjeljina (Bosnie-Herzégovine) et réfugiée à Berlin.

(traduit de Mihok 2001, p. 133)

En 1997, une émission de télévision consacrée à l'émigration réussie d'une famille rom au Canada a incité des Roms tchèques à tenter aussi cette aventure. Certains maires tchèques saisirent cette occasion pour se débarrasser de leur population rom et allèrent jusqu'à offrir des allers simples aux candidats à l'émigration.

III. 19

lion de personnes aurait fui le chaos de la guerre dans l'ex-Yougoslavie. Même si le nombre de Roms parmi les réfugiés est inconnu, il est extrêmement probable que nombre de Roms figurent parmi eux. 10 000 Roms ont fui la guerre en Bosnie-Herzégovine entre 1991 et 1995 et réclamé l'asile politique en Autriche, en Italie, en Suède, en Grande-Bretagne, en Allemagne et en Suisse. [III. 17]

Nombre d'entre eux ont fui parce qu'ils avaient peur d'être pris entre les deux groupes ethniques en guerre ou parce qu'ils vivaient dans des zones de combat. Les Roms sont en effet rejetés par les deux parties. En outre, certains Roms bosniaques sont musulmans et donc menacés aussi à ce titre. Par exemple, le village rom relativement important de Bijeljina (Bosnie-Herzégovine) — lequel comptait presque 8 000 habitants — a été presque entièrement vidé à la suite d'une expulsion. Dans de nombreux cas, c'est toute la collectivité qui prend la fuite. Certaines familles se rendent dans un pays où elles comptent des proches ou des amis. En Allemagne, ils sont « tolérés » et leur statut juridique limité dans le temps.

Jusqu'à présent, le retour des minorités en Bosnie-Herzégovine est difficile, sinon impossible, en raison de la question non résolue de la répartition des biens et des garanties légales. Pourtant, l'Allemagne a pris, à la fin des années 1990, des mesures visant à inciter les gens à retourner de leur plein gré. Des réfugiés ont aussi été expulsés sans leur consentement en Bosnie, c'est-à-dire dans un pays organisé en fonction de l'appartenance ethnique après la guerre et où les Roms n'ont pas leur place. [III. 18]

Le conflit du Kosovo a provoqué une autre vague d'émigration. Après l'intensification du conflit pendant l'été 1998, des centaines de milliers d'Albanais et de Roms kosovars sont expulsés. Le retour des Albanais en juin 1999 provoque une fuite supplémentaire de Roms. Après l'invasion des troupes de l'OTAN, de larges fractions de la population et des extrémistes albanais se retournent contre les Roms, les Égyptiens et les Ashkalije, alors que ceux-ci s'étaient enfuis en même temps que les Albanais. Ce « nettoyage ethnique » se produit ouvertement devant les yeux de la communauté

internationale. 14 000 maisons roms (sur un total de 19 000) réparties dans 75 quartiers ou villages au Kosovo sont totalement détruites. Jusqu'à 80 % des Roms, « Égyptiens » et « Ashkalije » du Kosovo — dont le nombre total est estimé à 150 000 — sont contraints de prendre la fuite. La majorité s'enfuit vers les pays voisins et des régions de l'ex-Yougoslavie, principalement vers la Serbie, le Monténégro et l'ex République yougoslave de Macédoine ; d'autres tentent de gagner l'Europe de l'Ouest ou les États-Unis. Bien que généralement placés dans des camps d'accueil dans des pays tiers, en Serbie et au Kosovo ils sont simplement considérés comme des « personnes déplacées dans leur propre pays ».

Jusqu'à ce jour, pour beaucoup de réfugiés, le retour s'avère impossible en raison du danger de mort qui pèse encore sur eux. L'effet dévastateur du conflit sur l'ancienne communauté rom du Kosovo est parfaitement illustré par la situation régnant dans le *mahalla* [district habité principalement par des Roms] de Mitrovica : ledit district comptait avant la guerre environ 8 000 habitants et pas une seule maison n'y a été reconstruite.

« TE PUČLAN MAN, SOSIUM ME... »
« SI VOUS ME DEMANDEZ CE QUE JE SUIS... »

« Si vous me demandez ce que je suis et ce que je sens, je suis un Rom. Parfois, j'aimerais vivre dans le pays où je suis né, car je ne ressens aucune appartenance nationale. Lorsque nous tenons de grandes réunions roms, les orateurs déclarent : 'Vous

êtes allemands'. C'est vrai. J'ignore quoi faire de la tradition. Je suis un homme moderne. Mais du sang rom coule dans mes veines. Je suis fier d'être un Rom. »

III. 20

Demir R., né en 1981, dont la famille a quitté le Kosovo lorsqu'il avait 13 ans pour s'installer à Fribourg (Allemagne).

(traduit de Birgin/Wieczorek 2005, p. 36)

ÊTRE UN MIGRANT EN PAYS ÉTRANGER

Dans les pays hôtes, la plupart des migrants sont contraints de recommencer une nouvelle vie à partir de rien. Ils doivent s'adapter à un environnement, une langue et une culture entièrement nouveaux. Le type des permis de séjour des Roms immigrant en Europe de l'Ouest varie. Nombre d'entre eux, arrivés dans les années 1960 comme « travailleurs étrangers », ont déjà obtenu un permis de séjour permanent voire la nationalité et leurs enfants sont nés dans leur nouvelle patrie. D'autres optent pour un permis de travail et un titre de résident permanent tout en conservant leur nationalité initiale et un lien très fort avec leur pays d'origine. Leurs enfants grandissent avec deux cultures. Alors que les traditions culturelles sont maintenues dans le cercle familial — où l'on parle à la fois le romani et la langue du pays d'origine —, ces enfants sont socialisés à l'école dans la langue et la cul-

ture de leur pays d'adoption. Le conflit entre les différentes valeurs culturelles, le relâchement des liens familiaux consécutifs à la migration et l'effondrement des structures familiales favorisent la désintégration des vieilles traditions. Le constat vaut aussi pour la langue romani, laquelle — dans la mesure où elle n'est parlée que dans le cercle familial et n'est soutenue par aucune mesure éducative extérieure — a tendance à être délaissée en raison des pressions très fortes en faveur de l'assimilation. [III. 20]

La situation est même pire pour les migrants ne disposant pas d'un titre de séjour ; c'est le cas, notamment, des demandeurs d'asile arrivés au début des années 1990. Des réglementations de plus en plus draconiennes et la limitation dans le temps des permis de séjour créent un sentiment d'insécurité et génèrent la crainte d'une expulsion vers le pays d'origine. Ces préoccupations concernent essentiellement les réfugiés roms venus de Bosnie-Herzégovine, de « l'ex République yougoslave de Macédoine » ou du Kosovo. Placés dans des camps de réfugiés et

autres structures provisoires, ils ne peuvent bénéficier — dans le meilleur des cas — que de possibilités limitées de travailler et de commencer une nouvelle vie.

Les Roms d'Europe de l'Est qui réclament l'asile depuis la moitié des années 1990 dans le cadre de mouvements migratoires plus restreints obtiennent rarement gain de cause et ont du mal à obtenir le moindre statut légal. Le plus souvent, ils doivent repartir.

La sensibilisation croissante à la « question rom » exerce une pression sur de nombreux pays d'Europe de l'Est, mais aussi de l'Ouest, concernant l'adéquation de leur politique à l'égard des minorités. Cette situation a notamment favorisé la reconnaissance des Roms comme minorité ethnique : un statut qui leur confère des droits particuliers, notamment dans les domaines éducatif, linguistique et culturel. Le soutien aux minorités et les droits résultants sont, cependant, accordés principalement aux groupes roms établis depuis longtemps dans le pays concerné, même si des groupes nouvellement arrivés ont déjà obtenu la nationalité.

BIBLIOGRAPHIE : **Birgin, Ursula / Wieczorek, Monika (2005)** *Vakeres Romanes? E Romane therne chive vakeren taro plo jivdipa. Sprichst Du Romanes? Roma-Jugendliche erzählen ihr Leben.* Freiburg: IbiS | **Crowe, David M. (1995)** *A History of the Gypsies of Eastern Europe and Russia.* London / New York: I. B. Tauris Publishers | **Gürses, H. / Kokoç, C. / Matzl, S. (eds.) (2004)** *Gastarbeiteri. 40 Jahre Arbeitsmigration.* Wien: Mandelbaum Verlag | **Haller, István (1998)** *Lynching is not a crime: mob violence against Roma in post-Ceausescu Romania.* In: *Roma Rights, Quarterly Journal of the European Roma Rights Centre.* Spring 1998, pp. 35-42 | **Heinschink, Mozes F. / Hemetek Ursula (eds.) (1994)** *Roma: das unbekannte Volk. Schicksal und Kultur.* Wien: Böhlau Verlag | **Mihok, Brigitte (2001)** *Zurück nach Nirgendwo. Bosnische Roma-Flüchtlinge in Berlin.* Berlin: Metropol-Verlag | **Ringold D. / Orentstein M. / Wilkens E. (2005)** *Roma in an Expanding Europe. Breaking the Poverty Cycle (A World Bank Study).* Washington D.C.: The World Bank | **Roma Rights, Quarterly Journal of the European Roma Rights Center, 1/2004.** Budapest (see <http://www.errc.org>) | **United Nations High Commissioner for Refugees (2000)** *Roma Asylum-Seekers, Refugees and Internally Displaced.* Geneva: UNHCR